

## Procès verbal de la séance du conseil d'administration du 4 décembre 2018

M. Le proviseur ouvre la séance du conseil d'administration à 18h20 et demande si il y a des observations sur le compte rendu du CA du 5 novembre. Celui-ci est adopté.

Votants : 21

Pour : 21

M. Le proviseur indique une modification de l'ordre du jour avec l'ajout de conventions, de diverses sorties cinéma et un voyage, ainsi qu'une créance non recouvrable. Celui-ci est adopté.

Votants : 21

Pour : 21

### **1- Budget 2019**

Mme Sigaud explique le budget 2019. Voir le compte rendu ci-joint.

Mme Sigaud insiste sur les dégradations au sein de l'établissement qui sont de plus en plus importantes et surtout de plus en plus fréquentes (les dernières réparations dans les toilettes n'ont tenues qu'un mois). Plusieurs demandes de subventions ont été transmises à la Région dans le cadre de la campagne d'attribution de financements pour la maintenance des Lycées.

Les professeurs interpellent sur les problèmes de chauffage qui sont récurrents dans l'établissement. L'entreprise de maintenance (mandatée par la Région) est au courant du problème : il manque de nombreuses vannes thermostatiques (environ 60). Elles sont parfois difficiles à installer et demande le déplacement de la société de chauffage. Tout est en cours. Une intervention spécifique aura lieu avant Noël.

### **2- Conventions**

Le proviseur précise qu'il ne peut signer les conventions si elles n'ont pas été approuvées par le CA.

- Convention avec le groupement d'achat de la Martinière Duchère. Permet d'obtenir des tarifs négociés. 70% des produits proposés sont locaux.
- Projet Kowalsky. Le lycée est support financier de ce projet qui regroupe plusieurs établissements (5.000 € de subvention régionale).
- Convention pour l'intervention d'un journaliste pour web radio, sur 8 vendredis, financé par la région.
- Convention avec Lyon 1 et Lyon 2 qui accueillera nos élèves de 1<sup>ère</sup> afin de découvrir les formations de ces universités.
- Contrats pluri-annuels (3 ans)
  - Meiko : Entretien du lave vaisselle de la cantine
  - SIA : Société de désenfumage

- Logiciel Mindview.

Remarque : les universités et des professionnels viennent rencontrer les terminales fin décembre.

Un des parents demande si nous avons un droit de regard sur les produits achetés via la centrale d'achat. Mme Sigaud précise que nous avons le choix à chaque fois entre plusieurs fournisseurs et que cette convention nous permet d'avoir des tarifs négociés.

Le vote est demandé pour l'ensemble des conventions.

Votants : 21

Pour : 21

### **3- Frais de déplacements**

Mme Sigaud demande de voter le document qui explicite les modalités (déjà en place) de remboursements des frais de déplacement des personnels de l'établissement, et qui s'appuie sur le texte officiel de 2008. Ce document est un rappel qui sera envoyé à tous les personnels.

Votants : 21

Pour : 21

### **4- Sorties facultatives**

- Demande de participation financières des familles pour :
  - 8 sorties au cinéma dans le cadre « lycéens au cinéma » entre le 21 janvier et le 4 avril. 2.50 euros par familles
  - 1 sortie cinéma : 1 euro par famille

Les sorties dans le cadre « lycéens au cinéma » sont plus chères car la région fourni avec tout un accompagnement pédagogique pour les professeurs.

Votants : 21

Pour : 21

- Voyage à Barcelone :

La vente de chocolat a rapporté 2300 euros, ce qui permet de financer environ 50 euros du voyage par famille. Le reste à charge des familles sera de 198 euros, comprenant l'assurance annulation. Le lycée prend en charge la part des accompagnateurs.

Votants : 21

Pour : 21

- Créance non recouvrable : une créance de 109 euros que le lycée doit payer pour cause de non solvabilité de la personne, en plus des frais d'huissier engagés.

Votants : 21

- Pour : 21

### **5- Questions diverses**

Réforme du lycée : les professeurs sont inquiets sur les moyens futurs qui seront alloués pour la rentrée 2019. Ils souhaitent alerter les parents afin qu'ils soient vigilants.

M.M'Haouech les rassure en leur disant que lorsque les moyens seront donnés, il y aura un travail en conseil pédagogique avec les professeurs afin de tout mettre en place dans de bonnes conditions pour la rentrée. Par contre, il rappelle que dès maintenant, un gros travail doit être fait par les équipes sur l'orientation afin de guider nos élèves de seconde du mieux qu'ils peuvent. Il faut aussi essayer de prendre en compte le projet du jeune dans sa globalité afin de le conseiller au mieux.

Le proviseur ira dans les collèges pour expliquer les différentes options et spécialités que nous proposerons.

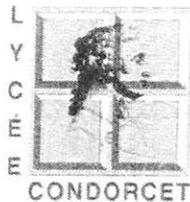
La séance est levée à 20h.

Le Proviseur :



Le secrétaire de séance :

A blue ink signature written over a large, stylized blue scribble.



LYCEE CONDORCET  
(69800 SAINT-PRIEST)

RAPPORT DE L'ORDONNATEUR  
BUDGET 2019

---

Le budget est l'acte par lequel sont prévues et autorisées les recettes et les dépenses pour une année civile. Les recettes sont présentées par origine et les dépenses par destination.

Le budget 2019 s'articule, depuis 2013 et la réforme du cadre budgétaire et comptable (RCBC), autour de :

**3 services généraux :**

- 1) Le service **AP** (activités pédagogiques) qui porte sur les dépenses pédagogiques quel que soit le financement ou la spécificité pédagogique (générale ou technique)
- 2) Le service **VE** (vie de l'élève) qui retrace l'utilisation des fonds sociaux et les actions en faveur du « mieux vivre ensemble »
- 3) Le service **ALO** (administration et logistique) qui regroupe toutes les charges relatives au fonctionnement.

**2 services spéciaux :**

- 1) Un service spécial obligatoire dédié la gestion des **bourses nationales**
- 2) Un service facultatif pour la **restauration scolaire**.

Les services se subdivisent selon une nomenclature « **domaines** » et « **activités** » que l'établissement crée librement en lien avec le contrat d'objectif, le projet d'établissement et les objectifs fixés par la collectivité de rattachement.

Les activités font l'objet d'une codification. Les codes commencent toujours par 0 (établissement), 1 (Etat), 2 (Collectivité de rattachement) selon le financeur et le destinataire du compte-rendu de la dépense.

Les services généraux et les services spéciaux forment la section de fonctionnement du budget. Les dépenses d'investissement sont quant à elles retracées dans la seconde section qui comprend un seul service OPC (opérations en capital).

CONTEXTE

---

Le lycée Condorcet, lycée polyvalent (général, technologique et technique), a fêté ses 25 ans cette année. L'entretien de ses installations (demi-pension comprise) et bâtiments vieillissants nécessite des financements croissants que son budget propre ne peut supporter. Ses capacités d'accueil commencent de surcroît à être saturées.

## 1. Evolution des effectifs

Le lycée Condorcet compte 1 426 élèves à la rentrée de septembre 2018 contre 1 337 à la rentrée précédente.

Une centaine d'élèves de plus est annoncée en septembre 2019. Si cela se confirme, les capacités d'accueil de l'établissement atteignant déjà leur limite cette année, il est fort probable que des classes préfabriquées soient nécessaires et installées dès l'été 2019, entraînant inexorablement des hausses de consommations d'énergie ainsi qu'une nécessité de personnels (enseignants, surveillants, agents d'entretien) supplémentaires. Le budget du Lycée en sera forcément impacté et un prélèvement sur fonds de réserve devra être envisagé si aucune dotation financière complémentaire n'est accordée.

## 2. Evolution des recettes

La subvention de fonctionnement allouée par la Région Auvergne Rhône-Alpes pour l'année 2018 s'élève à **311 084 €**.

Cette somme est en baisse de 7 661 € (soit -2,40 %) par rapport à la dotation de 2017 (318 745 € - qui incluait une somme de 23 785.00 € dédiée à la maintenance quotidienne, subvention auparavant allouée en plus tout au long de l'année) qui elle-même était en diminution de 3 % en valeur absolue (hors subvention de maintenance quotidienne) par rapport à 2017.

Le montant de la dotation a été calculé, d'une part, au vu des dépenses retracées dans le compte financier 2017, de l'évolution démographique de la population lycéenne (en n-2) et de la spécificité des formations et, d'autre part, au regard des indicateurs de santé financière de l'établissement.

Ces baisses consécutives ne sont toutefois pas une bonne nouvelle au regard de la hausse constante des coûts d'énergie et des charges croissantes d'entretien.

La Région annonce heureusement reconduire, en 2018, le Fonds Régional d'Investissement (FRI). Ce fonds est mobilisable sous la forme d'une subvention simplifiée, à l'initiative du chef d'établissement, pour l'acquisition de matériel, d'équipements pédagogiques ou de travaux, en complément des aides déjà en vigueur. Pour rappel, le lycée a bénéficié d'un montant total de 31 000 € en 2017 et environ 36 000 € en 2018 (19 409 € de subvention initiale + un complément de 16 983 € en fin d'année).

Il faut souligner, par ailleurs, que les ressources provenant de la taxe d'apprentissage, après avoir subi une baisse de 44 % entre 2015 et 2016, ont augmenté en 2017 (30 356.34 €) et se sont stabilisées à la hausse en 2018 avec près de 35 700 € de recettes (soit + 17 %). Cette manne financière est précieuse pour un établissement comme le notre et l'ensemble des personnels de l'établissement doit se mobiliser afin que la campagne de taxe 2019 soit aussi positive. Les prévisions inscrites au budget 2019 restent prudentes (de l'ordre de 70 % des sommes potentiellement attendues).

Le budget 2019 s'élève à **1 305 820,47 €** en dépenses (soit + 4,8 % par rapport à 2018) et **1 305 820,47 €** en recettes.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES SERVICES GENERAUX

---

### 1 - SERVICE ACTIVITE PEDAGOGIQUE

Ce service (qui représente 16,5 % du budget de dépenses de fonctionnement) est réparti en trois domaines de dépenses choisis par l'établissement en fonction des axes du contrat d'objectifs qui cherche à garantir à chaque élève un parcours ambitieux et de réussite.

#### ➤ **Activités et méthodes pédagogiques (137.980 €)**

Ce domaine concerne :

- les outils disciplinaires, c'est-à-dire les crédits alloués aux différentes disciplines pour les acquisitions usuelles, de l'enseignement général comme technique
- les outils TICE qui concernent les achats liés aux technologies de communication
- le coût de la location des installations sportives (46 000 € prévus en 2019)
- les carnets de correspondance et le paiement des droits de reproduction des œuvres protégées.
- ainsi qu'une nouveauté cette année : le financement par la SEPR d'une UFA - 1ère année BTS Maintenance des véhicules en alternance (54 500 € comprenant plus de 40 000 € correspondant à la part "frais de personnel" reversée au GRETA qui se charge d'établir les fiches de paie et de verser les salaires).

Malgré la baisse de la dotation de fonctionnement, les crédits alloués aux disciplines de l'enseignement général ont été maintenus au niveau des budgets précédents.

#### ➤ **Politique documentaire (13 000 €)**

Le choix a été fait de regrouper tous les achats prévisionnels de documentation pédagogique (ouvrages et revues) dans un même domaine.

#### ➤ **Ouverture culturelle et internationale (64 047,63 €)**

Ce domaine concerne :

- l'innovation pédagogique, c'est-à-dire les actions au service des axes du projet d'établissement et les actions conduites dans le cadre des opérations soutenues par la Région Auvergne Rhône-Alpes (dispositif Découverte Région),
- les projets pédagogiques conduits par les enseignants au service du contrat d'objectifs,
- les rencontres, visites et conférences,
- les sorties et voyages scolaires facultatifs.

Sont inscrits au budget le voyage aux Pays-Bas dans le cadre du projet MUNA, les voyages en Espagne (Valence et Barcelone) et Italie qui auront lieu au printemps.

Les dépenses retracées dans le service « Activités Pédagogiques » sont financées par :

- la dotation de fonctionnement de la Région 81 060,00 € (38,2 %)
- les subventions allouées par la Région pour les

projets pédagogiques, éducatifs et culturels	15 938,00 €	(7,4 %)
➤ la taxe d'apprentissage pour les activités liées à l'enseignement technologique et professionnel	13 300,00 €	(6,2 %)
➤ le reversement du GIAL et de la SEPR au titre de la formation continue	58 050,00 €	(27,0 %)
➤ la vente d'objets confectionnés, c'est-à-dire les diagnostics de pannes effectués à l'atelier automobile	500,00 €	(0,2 %)
➤ les crédits globalisés d'Etat et pour les projets	8 154,63 €	(3,8 %)
➤ la contribution des familles pour les voyages scolaires	32 571,00 €	(15,1 %)
➤ un don de la Maison des Lycéens pour un voyage	2 300,00 €	(1,1 %)

Les crédits globalisés d'Etat sont inscrits au budget selon les reliquats existants et la répartition de la dernière subvention de dotation globalisée reçue. Un ajustement sera fait par décision budgétaire modificative si nous recevons d'autres crédits en cours de l'année. Le coût des accompagnateurs des voyages scolaires (estimé à 3 154 €) est pris en charge par un prélèvement sur le fonds de roulement.

Conformément à la réglementation, la ressource provenant de la taxe d'apprentissage est utilisée exclusivement pour le financement des enseignements technologiques et professionnels. Le projet de budget 2019 est construit avec une prévision prudente d'encaissement de 24 100 € (soit environ 70 % du montant de la taxe perçue en 2018), dont 13 300.00 € ouverts au service AP.

## 2 - SERVICE VIE DE L'ELEVE

Ce service concerne la solidarité et l'animation des instances et lieux de vie lycéenne :

- Fonds social lycéen, fonds social des cantines et fonds régional d'aide à la restauration
- Actions menées par les représentants des élèves

Les dépenses retracées dans le service « Vie de l'Elève » sont uniquement financées par des subventions allouées :

- par l'Etat	
➤ les fonds sociaux	9 000,00 €
➤ les fonds de vie lycéenne	700,00 €
- et par la Région pour l'aide à la restauration	4 200.00 €

## 3 - SERVICE ADMINISTRATION ET LOGISTIQUE

Ce service est le service général le plus important (439 501,87 € de dépenses en 2019, soit 35,7 % des dépenses de fonctionnement).

Sa structure a été modifiée par rapport à l'exercice précédent. Il retrace désormais notamment l'ensemble des charges de reprographie auparavant partagées avec le service AP.

Ce service est réparti en 6 domaines :

➤ **Communication (23 600 €)**

Si le montant des frais de réception n'évolue pas par rapport à 2018, le coût de l'affranchissement estimé diminue suite à la décision d'arrêter les envois systématiques de courriers en « prioritaire » (- 900 €). De même les frais de téléphonie sont revus légèrement à la baisse (- 300 €), l'établissement étant en négociation avec son opérateur afin de revoir le coût global de son abonnement et de ses communications.

➤ **Entretien maintenance (66 500 €)**

Ce domaine est un domaine-clé pour le fonctionnement de l'établissement. Il retrace l'ensemble des dépenses concourant à la maintenance du Lycée (contrats obligatoires, achats de matériel et de produits d'entretien, ...). En plus de son âge, le Lycée est régulièrement dégradé par ses usagers, les élèves malmenant au quotidien les installations (surtout les sanitaires) mais aussi les murs, les portes, les balustrades... Les interventions techniques sont répétitives et coûteuses. Une ligne a été ouverte pour l'entretien des logements de fonction (2 000 €) qui eux aussi vieillissent.

➤ **Maîtrise des dépenses d'énergie (139 800 €)**

Ce domaine regroupe les dépenses de viabilisation, qui représente le plus gros poste de dépense de fonctionnement de l'établissement (45 % de la dotation régionale).

Les montants 2019 estimés ont été ajustés en fonction des consommations réelles 2018 et des prévisions d'augmentation de prix, sachant que l'établissement a adhéré pour le gaz et l'électricité au groupement d'achat de l'UGAP qui promet des tarifs attractifs, malgré les fortes hausses des prix annoncées pour 2019. Dans le cadre de cet appel d'offres, l'établissement a fait le choix d'une « électricité verte » à 50 %.

➤ **Reprographie (18 600 €)**

Le choix a été fait de retracer en 2019 l'ensemble des dépenses de reprographie au service ALO pour une meilleure visibilité et un suivi plus efficace. L'établissement effectue plus de 800 000 copies par an dont plus de 110 000 en couleur. Le budget d'achat papier est donc conséquent (plus de 1 500 ramettes par an) et augmente avec les hausses répétitives du prix du papier ces derniers mois.

➤ **Maîtrise des dépenses générales (17 364 €)**

Ce domaine globalement en baisse par rapport à 2018 retrace les achats annuels de licences informatiques administratives, le remboursement des frais de déplacement des personnels, les fournitures de bureau (ligne volontairement en baisse de plus de 2 000 € dans un esprit d'économies), les dépenses d'infirmerie et de petits matériel ou mobilier (- 2 000 € également en 2019).

➤ **Les opérations spécifiques d'amortissement (173 637,87 €)**

La RCBC a instauré le principe de l'inscription au budget de l'amortissement comptable des biens immobilisés, ceci afin de mieux associer les administrateurs à cette question qui

relevait auparavant exclusivement du comptable. Une dépense pour ordre est inscrite en fonctionnement pour retracer la perte de valeur subie annuellement par les biens immobilisés (soit 173 637,97 € en 2019). Cette dépense est neutralisée uniquement pour les biens immobilisés financés par des subventions ou la taxe d'apprentissage (soit 153 963,15 € en 2019).

Il faut préciser que cette inscription des amortissements au budget ne permet pas le renouvellement des biens immobilisés à l'échéance de l'amortissement mais uniquement à présenter une image plus sincère du patrimoine retracé dans la comptabilité.

L'inscription des amortissements au budget a pour conséquence un résultat de la section de fonctionnement dorénavant toujours déficitaire.

➤ **Un domaine disparaît : Rémunérations des contrats aidés**

En effet, aucun recrutement de contrat aidé n'est pour l'instant programmé pour 2019.

Les dépenses retracées dans le service « Administration et Logistique » sont financées par :

➤ la dotation de fonctionnement de la Région	230 024 €	(74 %)
➤ les loyers provenant des 2logement loués dans le cadre d'une convention d'occupation précaire (prévisions sur 8 mois, loyers + charges)	8 640 €	(2,16 %)
➤ le reversement du GRETAet de la SEPR au titre de la formation continue et de l'UFA	1 000 €	(0,25 %)
➤ de la taxe d'apprentissage (pour financer l'entretien des machines de l'atelier et le contrat reprographie des sections technologiques et professionnelles)	5 800 €	(1,45%)
➤ diverses recettes propres (locations de salles, ...)	400 €	(0,10 %)

Au vu de l'ensemble des dépenses prévisionnelles 2019, l'équilibre du service ALO est assuré, comme l'an passé, par un prélèvement sur le fonds de roulement : 20 000 € cette année contre 22 000 € en 2018. La redondance de ces prélèvements prouve un réel manque de recette, exercice après exercice, face à des charges réelles incompressibles. Tout sera évidemment mis en œuvre pour réduire au maximum nos dépenses de fonctionnement (renégociation des contrats, sobriété dans nos achats et nos consommations, etc...) mais les charges de viabilisation et de maintenance continueront inexorablement à augmenter, de surcroît avec l'augmentation constante de nos effectifs.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT : LES SERVICES SPECIAUX

---

### 1 - SERVICE DES BOURSES

Ce service concerne les bourses nationales, les bourses au mérite, les bourses d'équipement, les primes d'entrée en seconde, première et terminale, les remises de principe.

Le nombre d'élèves boursiers augmente avec nos effectifs. Il s'élève à 361 à la rentrée de septembre 2018 et représente, comme l'an passé, 25,30% de l'effectif de lycéens. Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du nombre de boursiers depuis l'année scolaire 2013/2014.

Année scolaire	Nombre d'élèves boursiers	
2013/2014	263	=
2014/2015	281	↗
2015/2016	279	↘
2016/2017	311	↗
2017/2018	341	↗
2018/2019	361	↗

Les dépenses correspondantes sont financées exclusivement par une subvention d'Etat, calculée en fonction des besoins (soit 250 000 € estimés en 2019).

## 2 - SERVICE RESTAURATION ET HEBERGEMENT

Ce service retrace le fonctionnement de la demi-pension. Il est autonome et doit s'équilibrer en dépenses et en recettes.

Le lycée Condorcet héberge, depuis son ouverture, les élèves du collège Colette. Le nombre total de demi-pensionnaires est de 804 en 2018/2019 (613 lycéens et 191 collégiens) contre 810 l'an passé. La fréquentation par les lycéens est assez stable depuis 2 ans après avoir diminué régulièrement entre 2013 et 2016.

Côté tarifs, conformément aux directives de la Région et à la décision du conseil d'administration en date du 3 juillet 2018, les tarifs des élèves et des commensaux seront majorés de 1 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

On note néanmoins une diminution du nombre global de repas pris, la présence des lycéens à la demi-pension étant variable et dépendant beaucoup de leur emploi du temps. Une pause méridienne généreuse (2h) depuis septembre 2018 a ainsi un impact plutôt négatif sur la fréquentation de la demi-pension.

Les ressources prévisionnelles 2019 proviennent :

- des forfaits demi-pension qui ont été estimés au vu des effectifs de demi-pensionnaires (baisse) 207 904,31 € (- 1,8 %)
- de la vente de tickets occasionnels aux élèves (stables) 3 969,80 € (+ 0,9 %)
- de la vente de repas aux commensaux (stables) 20 235,70 € (+ 2,9 %)
- du reversement par le collège Colette des recettes qu'il perçoit au titre de la demi-pension (forte baisse) 75 031,16 € (- 4 %)
- de la vente de badges aux commensaux et aux élèves qui les ont égarés ou endommagés (recettes en baisse du fait de l'instauration du Pass Région comme badge de demi-pension) 250,00 € (- 330 €)

La diminution globale des ressources pour la 5<sup>ème</sup> année consécutive (-7 657 € en total soit - 2,4 % en 2019) pose un problème crucial, les frais généraux de fonctionnement étant stables

voire en augmentation, d'une part en raison du vieillissement du matériel et, d'autre part, en fonction de l'évolution des coûts, de viabilisation notamment.

La volonté d'optimisation des coûts est réelle de la part de l'établissement qui a commencé à renégocier les contrats d'entretien des installations de la cuisine et à réfléchir sur un mode de fonctionnement plus économe (notamment pour le mercredi midi où seuls une cinquantaine d'élèves déjeunent) afin d'ajuster au mieux les dépenses de fonctionnement.

C'est ainsi que, si un prélèvement sur le fonds de roulement est donc, cette année encore, nécessaire, il ne se monte qu'à 6 000 € contre 10 000.00 € en 2018. Il permettra d'assurer les dépenses de fonctionnement du restaurant scolaire, notamment la maintenance des matériels de cuisine et de viabilisation. Les 22 % de charges communes (67 831 € en 2019) ne couvrent en effet pas l'ensemble des dépenses prévisionnelles, même si celles-ci sont en baisse par rapport à 2018 (73 821 € contre 79 538 €).

En parallèle, l'établissement espère regagner des élèves demi-pensionnaires en améliorant son offre de menus (plus de produits de qualité, locaux ou écologiques en adhérant notamment au groupement d'achats régional en circuits courts) et en la rendant plus attractive (menus à thèmes ou « snack » le mercredi, installation de salad'bar dans le futur...).

A noter que 22 % des dépenses 2019 du service restauration consiste en des reversements obligatoires :

- la contribution versée à la Région, à hauteur de 22,50 % des recettes élèves, représentant une participation aux frais de rémunération des personnels de la restauration, (soit 64 554 € estimés)
- la participation de 1,25 % sur l'ensemble des recettes au Fonds Commun des Services d'Hébergement (soit 4 452 € estimés).

## SECTION D'INVESTISSEMENT (OPERATIONS EN CAPITAL)

---

La deuxième section, d'investissement, présente deux domaines en lien avec les besoins spécifiques à l'établissement.

### **1 - AMELIORATION DES BATIMENTS**

La Région aide régulièrement et abondamment l'établissement pour la maintenance des bâtiments et surtout la réalisation de gros travaux d'entretien.

Deux subventions régionales annoncées sont ouvertes en investissement au budget 2019 :

- Le Fonds régional d'investissement estimé à 19 000 € comme en 2018. Cette subvention permet à l'établissement de répondre rapidement à des besoins en travaux ou achats de gros matériels divers. En général, en fin d'exercice, un complément est versé.
- Une subvention de 50 000 € pour la réparation de l'alarme anti-intrusion de l'établissement qui est en panne depuis plusieurs mois.

## 2 - ACHAT DE MATERIELS PEDAGOGIQUES.

5 000 € de taxe d'apprentissage ont été prévus pour pouvoir permettre l'achat de gros matériel pédagogique ou technique pour les sections technologiques et professionnelles.

D'autres crédits pourront être ouverts en cours d'exercice en fonction des subventions allouées et/ou des éventuels prélèvements effectués.

### RESULTAT ET CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

---

Le **résultat prévisionnel** de ce budget 2019 (en hausse de 4,8 % en dépenses par rapport à l'exercice précédent) représentant la différence entre tous les produits et les charges de gestion prévisionnels de l'exercice (recettes nettes de fonctionnement – dépenses nettes) est négatif, à hauteur de -48 828,72 €. Ce montant s'explique par l'addition d'un prélèvement sur les réserves cumulé de 29 154 € (3 154 € en AP, 20 000 € en ALO et 6 000 € au SRH) et par le coût de nos amortissements réels (19 674,72 € €). La section de fonctionnement du budget 2019 présente donc un « déficit de l'exercice » (moins important que celui de 2018 qui se montait à 64 431,03 €).

La **capacité d'autofinancement (CAF)** prévisionnelle retrace quant à elle le résultat des seules opérations ayant un impact réel sur la trésorerie de l'établissement. Dans l'exercice 2019, cette CAF est de nouveau une « insuffisance d'autofinancement » (IAF) puisque elle est négative et que le fonds de roulement diminue de 29 154 € (contre une IAF de 34 322,12 € et un prélèvement de 36 992,12 € dans le budget prévisionnel 2018).

Cette insuffisance d'autofinancement récurrente est assez inquiétante et significative d'un manque global de recettes face à des coûts de fonctionnement incompressibles en augmentation pallié par des prélèvements sur le fonds de roulement de l'établissement. Les réserves disponibles du Lycée ne pourront cependant pas longtemps supporter ces prélèvements à répétition (62 300 € prélevés au cours de l'exercice 2018, soit plus de 30 % du fonds de roulement disponible au 31/12/2017) si de surcroît elles ne se reconstituent pas partiellement au fil des exercices comptables.

A Lyon, le 04/12/2018

La Gestionnaire

Mélanie Sicaud



Le Provisieur

Moncef M'Haouech

